

La constitution

Parmi toutes ces préoccupations, il y en a une qui est fondamentale. Je m'en suis entretenu aujourd'hui avec le ministre de la Justice (M. Chrétien). Il s'agit de la consécration des droits des autochtones et de ceux qui sont reconnus par traité. J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'à la suite de cet entretien, le gouvernement a promis d'accueillir favorablement un amendement qui va être présenté à l'article 54 du bill. Par cet amendement, les droits des autochtones et les droits conventionnels de nos populations indigènes vont être garantis avec autant de force dans la constitution que tous les autres droits reconnus à tous les autres Canadiens. Cela doit se faire.

Je terminerai mes observations sur les détails de cette mesure en disant que si le gouvernement laisse procéder à un débat équitable, plein et entier; s'il n'ajoute rien de condamnable, c'est avec fierté que mon caucus va appuyer une motion qui nous donnera finalement une déclaration canadienne des droits, dans une constitution canadienne dont la modification sera désormais du ressort exclusif des Canadiens.

Je termine sur une dernière observation. Nous avons une des nations les plus difficiles à gouverner, une des plus régionalistes et des plus culturellement variées qui existent. Mais nous sommes riches de ressources naturelles et de potentiel humain. Il faut que cette constitution nouvelle que nous nous donnons fasse naître un nouvel esprit d'édification nationale, qui nous permette de créer l'un des pays les plus justes et les plus intéressants du monde. Cela, nous le pouvons.

● (1750)

Mme le Président: Après avoir examiné la motion présentée par le député de Provencher (M. Epp), je suis en mesure de dire qu'elle est recevable. L'amendement proposé par M. Epp, appuyé par M. Baker (Nepean-Carleton), est donc le suivant:

Qu'on modifie la motion à l'annexe B de la résolution proposée en supprimant l'article 46 et en apportant à l'annexe toutes les modifications qui découlent de cette suppression.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

M. Mackasey: Madame le Président, puis-je dire qu'il est 6 heures?

Mme le Président: Est-il convenu de dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Monsieur l'Orateur, le député de Provencher (M. Epp) a, plus tôt au cours du débat, eu l'obligeance de parler de moi au début de son intervention ainsi, bien entendu, que du coprésident du comité mixte, le ministre de la Justice (M. Chrétien). J'apprécie d'autant plus ce geste que durant les longs mois pendant lesquels nous avons dû travailler ensemble, nous nous sommes tous deux rendu compte que nous respectons et apprécions la Chambre des

communes et ses institutions et qu'il était possible de discuter sans lancer des attaques personnelles. Il est toujours possible de se faire entendre sans chahut et sans ingérence. J'ai d'ailleurs été agréablement surpris que cet état d'esprit prédomine durant les nombreuses séances du comité mixte.

Le député a même affirmé qu'à l'occasion j'étais bavard . . .

M. Knowles: C'est pas vrai?

M. Mackasey: . . . ce qui est une façon polie de dire que je m'éternisais. Je regrette de devoir dire qu'en consultant le compte rendu des séances aujourd'hui, j'ai constaté que le député de Provencher—il est d'accord avec moi—a parlé plus longtemps que moi ces dix derniers jours. J'aurais bien aimé savoir qu'il me rattrapait car j'aurais pu empiéter un peu sur son temps de parole.

Le débat d'aujourd'hui est un de ces grands débats uniques pour les membres de la Chambre des communes. Je me souviens que nous en avons eu quelques-uns depuis 1962. J'ai constaté que lorsqu'on lui en donnait la possibilité, la Chambre des communes relevait généralement les défis qui lui étaient lancés en dépit des critiques dont elle fait l'objet et des imperfections qui peuvent apparaître dans son fonctionnement. Si je dis cela, c'est parce que nous avons deux façons de procéder avant que le débat ne soit clos—je préciserai ma pensée à ce sujet plus tard. Nous avons le choix entre remettre encore à plus tard ou relever le défi et entreprendre de grandes choses. Je ne prétends pas connaître l'opinion des députés à ce sujet car il est probablement encore trop tôt.

Plus de 100 membres de la Chambre des communes ont participé d'une manière ou d'une autre aux audiences du comité. C'est un bilan remarquable. Certains n'ont participé que très brièvement tandis que d'autres ont siégé des jours et des semaines, remplaçant les membres du comité qui étaient malades ou qui devaient s'absenter pour d'autres raisons. Pour leur part, les sénateurs ont participé à plus de 50 p. 100 aux délibérations du comité.

Plus de 914 particuliers ont exprimé leur opinion au comité en lui adressant lettres ou télégrammes ou en y comparaisant personnellement. Pas moins de 294 groupes ont fait connaître leur point de vue directement ou indirectement au comité.

Personne ne peut donc prétendre que le projet de résolution à l'étude a été rédigé ailleurs qu'au Canada et non par des Canadiens à l'intention de Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: On a tort de prétendre que nous demandons à la Grande-Bretagne de modifier notre constitution. Nous lui demandons de respecter les modifications que la Chambre des communes et le Sénat, c'est-à-dire le Parlement du Canada, estiment être dans l'intérêt bien compris du pays. C'est une distinction très importante.

Le comité dont le député de Provencher, d'autres députés et moi-même étions membres, a probablement offert, sans le vouloir, un nouveau moyen de communication aux Canadiens de toutes les classes de la société. A la réflexion, j'estime que les autres partis avaient raison de vouloir téléviser les délibérations.